

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 1^{er} février 2012

Président : M. Grégoire FURRER
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : M. Bassam DEGERAB
M. Marcel RIEDO
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 1^{er} février 2012 à 20h00, en le Montreux Musique & Convention Centre 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011.
2. Communications du Bureau, notamment sur :
 - 2.1. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 8 mars 2012 à 18 h 00) ;
 - 2.2. le développement du site internet du Conseil communal.
3. Correspondance.
4. Communications de la Municipalité.
5. Motions, postulats et interpellations déposés.
6. Rapports des commissions :
 - 6.1. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.- pour la transformation de locaux à la rue de la Gare 33, ainsi que divers autres aménagements de minime importance sur les sites de Rambert et de Vinet, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la Rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert A et Vinet (Montreux-Ouest) (40/2011) (rapp. : M. Denis Golaz) ;

- 6.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 130'000.- au maximum, afin de permettre une remise aux normes d'exploitation et une réfection partielle du restaurant « Le Manoïre » et de ses annexes au Col de Jaman (41/2011) (rapp. : M. Pierre-André Spahn) ;
 - 6.3. relatif à la reprise, par la Commune de Montreux, de la gestion et de l'exploitation de quatre jardins d'enfants précédemment gérés par une association et leur intégration dans le réseau REME, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2012 d'un montant de CHF 65'000.- à cet effet (42/2011) (rapp. : M. Yves Laurent Kundert) ;
 - 6.4. sur l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 234'062.60, en complément au préavis No 31/2009, pour couvrir les frais liés à l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville (43/2011) (rapp. : M. Franco Meichtry) ;
 - 6.5. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.- pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ (44/2011) (rapp. : Mme Susanne Lauber Fürst) ;
 - 6.6. relatif à l'examen de la motion à *considérer comme un postulat* de M. Daniel Manzini « Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters, les motos en zone urbaine » (rapp. : M. Pierre-André Spahn) ;
 - 6.7. relatif à l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal » (rapp. : M. Stéphane Barbey) ;
 - 6.8. relatif à l'examen du postulat de M. Alexandre Stæger « *Puer, puerum, pueri, puero* ou la déclinaison du concept « Puero » mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? » (rapp. : M. Olivier Raduljica) ;
 - 6.9. du postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy (rapp. : M. Florian Despond et rapp. de minorité M. Michel Bongard) .
7. Préavis de la Municipalité :
- 7.1. sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle et unique de CHF 500'000.- à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur (01/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : le lundi 13 février 2012 à 19 h. 00) ;

8. Développement des postulats suivants :
 - 8.1. de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les « trous » dans le filet social ;
 - 8.2. de M. Yves Depallens « Sport : état des lieux et vision pour l'avenir ».
9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
10. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Grégoire Furrer souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers Communaux, et souhaite à toutes et à tous une excellente année 2012, quoiqu'avec un petit jour de retard, ce qu'on voudra bien lui pardonner.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, le Secrétaire Municipal, la Secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse et les remercie pour leur présence.

Le photographe qui officie aujourd'hui est suisse, d'origine catalane et s'appelle José Maria Albiol.

Dans le cadre de son tour de ville des acteurs culturels, M. le Président Grégoire Furrer est très heureux d'accueillir aujourd'hui le plus grand des petits acteurs culturels de notre cité, le Théâtre Montreux Riviera. Ce théâtre a été créé en 1976 et son rayonnement est exceptionnel eu égard à sa petite taille. Très implanté à Paris, dans la mecque culturelle francophone, le TMR y prolonge souvent des pièces qu'il a créées dans ses ateliers. Car la particularité de ce théâtre est bien entendu sa vocation de théâtre de création. Fabriquer une pièce, construire des décors, des costumes, des accessoires n'a rien à voir avec l'accueil d'une pièce déjà tout faite. Montreux peut être fier d'avoir en ses murs un lieu de la sorte.

M. le Président Grégoire Furrer passe sans plus tarder la parole à Mme Sylviane Vassy, Directrice du Théâtre, qu'il remercie pour sa présentation et lui souhaite plein succès dans ses projets et pour la prochaine saison.

Suite à l'invitation de Mme Sylviane Vassy, Directrice du Théâtre, qui invite à venir découvrir ce lieu qu'est le TMR, M. le Président Grégoire Furrer déclare que le Conseil du mois de mai devant se dérouler à l'Aula du Collège, la salle du 2m2c n'étant pas libre à cette date, cela permettra aux Conseillères et Conseillers qui le désirent de se rendre au TMR pour un apéritif. Pour cela des détails seront communiqués dans la convocation du Conseil communal du mois de mai.

Présence : 77 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Coralie Dumoulin, Carolanne Feissli, Elvira Grognoz, Sabine Leyvraz, MM. Yves Aubry, Stéphane Barbey, Jean-Richard Bays, Francis Brülhart, Mario Di Sessa, Jean-Marc Forclaz, Nicolas Gudet, Yann Krebs, Massoud Lavassani, Daniel Manzini, Olivier Mark, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Michel Posternak, Heinz Schoeneich, Rudolf Thomann, Enzo Verme.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour qui vous est soumis respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui semble être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 50, 1er paragraphe, corriger la dernière phrase ainsi : « Par contre il se permettra de contacter les 9 Présidents qui n'ont pas remis leur liste de présence, ce qui fait qu'actuellement il y a 9 commissions qui n'ont pas été rétribuées ».

M. Yanick Hess relève, pour la petite histoire, qu'il a contacté ces Présidents et il semblerait qu'ils les aient bien remises, donc c'est à regarder avec le service des finances, et pour les personnes qui n'auront pas reçu de défraiements, il faudra regarder avec le bureau.

Page 23, 5^{ème} paragraphe, corriger la deuxième phrase ainsi : « Il fait partie d'une génération qui s'intéresse de moins en moins à la politique, et c'est souvent difficile, dans l'entourage, de discuter du travail d'un Conseiller communal ».

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR :

- 2.1. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 8 mars 2012 à 18 h 00) ;**

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence Socialiste : M. Olivier Gfeller

Membres : MM. Laurent Demartini, Yves Depallens, Denis Golaz, Michel Granato, Yanick Hess, Yves Laurent Kundert, Franco Meichtry, Olivier Raduljica, Alexandre Staeger.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

2.2. le développement du site internet du Conseil communal.

M. le Président a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour pour faire un état des lieux de l'avancement du site internet du Conseil conformément au projet et au budget votés par notre Conseil. Il passe donc la parole à M. Privet, Président de la Commission communication et organisation du conseil, en charge du suivi de ce site internet et M. Depallens, membre de la commission.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Au mois de juin 2011, le Conseil communal dans son ensemble a pris la décision de se doter d'un outil de communication moderne, efficace et fiable.

Cet outil de travail n'est pas un simple site internet qui va permettre de consulter des PV et des décisions du Conseil communal. Cet outil est un système complet pour une meilleure communication entre les membres de ce Conseil, les commissions ad-hoc ou permanentes, ainsi que la Municipalité et ses chefs de services si nécessaire et enfin en direction des citoyens montreusiens.

Je souhaite ici rappeler quelques caractéristiques des choix qui ont été arrêtés lors de la dernière législature par le précédent Conseil.

1. Réduire dans le futur au maximum l'échange de documents papiers. Ainsi par exemple, chacun pourra choisir les documents qui lui semblent pertinents dans le cadre de son activité de Conseiller ou de commissaire et ainsi éviter de se retrouver après une législature avec 10 classeurs fédéraux d'archives personnelles !
2. Pour les Présidents de commission une procédure automatisée pour convoquer l'ensemble des commissaires et leur faire parvenir instantanément l'ensemble des documents utiles pour la commission, la convocation ainsi que l'autorisation de parage, le tout sous forme électronique.
3. Des rapports de commission avec une mise en page automatisée afin de toujours retrouver les mêmes « canevas » pour la gestion des présences et absences des commissaires, des conclusions et enfin des votes. Ainsi, il ne sera pas possible de se tromper, par exemple, dans le résultat du nombre des votes de la commission.

4. La possibilité pour les commissaires de consulter en temps réel l'ensemble des réactions des collègues de la commission lorsque le Président rend son rapport pour lecture avant envoi électronique à l'administration générale.
5. Je ne sais pas pourquoi, mais ce dernier va susciter l'intérêt de beaucoup d'entre vous ! Il s'agit de la gestion des jetons de présence !

En effet, une fois le rapport accepté et envoyé, le décompte des jetons de présence ainsi que les notes de frais sont calculés de manière automatisée et envoyés sous format électronique au Président du Conseil pour approbation.

Une fois approuvé par ce dernier, le fichier électronique est envoyé au service des finances pour le versement des indemnités.

Grâce à ce concept, nous évitons les oublis, les erreurs de saisies ou la perte de données lors de la transmission. Je tiens encore ce soir à remercier notre Municipal Pierre Rochat, pour l'excellent accueil que son service des finances représenté par M. Gard, nous a fait lors de la séance du mois d'août qui nous a permis de mettre en réflexions les idées suivantes :

L'échange de fichiers électroniques pour le versement des indemnités et jetons de présence.

Mise en place de deux paiements par année en lieu et place d'un seul. Il a été proposé de procéder juste avant les fêtes de fin d'année pour le premier versement et pour le deuxième de le faire avant les grandes vacances soit fin juin.

Et enfin sur ce sujet, chacun d'entre vous pourra en tout temps consulter et vérifier l'état de ses indemnités et en cas de soucis, immédiatement le faire savoir, sans avoir à demander un relevé aux différents services.

Bref, je vais pour ce soir m'arrêter à ces 5 premiers points, car autrement, je vais brûler la politesse à mon collègue, Yves Deppalens, qui va prendre le temps de vous présenter ce soir, une première approche des possibilités du système.

Il faut savoir que nous avons découpé notre outil en quatre phases distinctes, je résume et M. Yves Depallens complétera si nécessaire.

1. La partie Présidentielle et secrétariat (Gestion et Ordre du jour).
2. Le métier de la Conseillère ou du Conseiller communal.
3. Les outils qui les accompagnent
4. La partie « grand public ».

Aussi, avant que je cède définitivement la parole à mon collègue, voici ce que nous pouvons vous transmettre ce soir comme information au sujet des archives. Pour les années 2010 & 2011 nous sommes pleinement opérationnels et n'avons aucun souci pour ces périodes.

Cependant, nous avons encore à ce jour des soucis avec les archives 2007 à 2009. Mme Irina Gote a lancé un appel lors de la séance du mois d'octobre tant aux membres du Conseil qu'à la Municipalité.

Seul deux Conseillers ont pris le temps de nous faire parvenir leurs archives personnelles, MM. Guillaume Wicht & André Groux. Aussi, grâce à M. Stéphane Barbey qui avait eu l'idée de numériser l'ensemble des documents du Conseil, son excellent travail nous a permis de pouvoir tirer un fil d'Ariane afin de connaître précisément nos manques. Tous les membres de la commission se joignent à moi pour les en remercier très chaleureusement.

Cependant, nous avons encore des trous au sujet de certaines interpellations, postulats, motions. Mais le plus grand trou dans les archives est du côté des préavis de la Municipalité et des rapports qui les ont suivis. Nous avons d'ores et déjà mis en priorité cet aspect dans l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission. Nous avons bon espoir de combler ces trous ces prochaines semaines.

Cependant, je relance une nouvelles fois l'appel de Mme Gote, nous avons besoin de vous pour terminer l'archivage !

Enfin pour clore, je tiens à vous donner quelques chiffres, la commission et ses sous-commissions se sont déjà réunies à 14 reprises depuis le mois de juillet. Aujourd'hui, Il y a plus de 300 interpellations, postulats, motions, préavis qui ont été retranscrits et recodifiés dans le système. C'est un travail énorme qui été réalisé en quelques mois et je souhaite donc ici, remercier chaleureusement chacun des membres de cette commission qui se sont pleinement investis dans leurs différentes tâches.

Je cède maintenant la parole à M. Yves Depallens ».

M. Yves Depallens tient à rappeler quel était le projet qui a été voté l'an passé et qui, pour certains, est un peu parti aux oubliettes. Ce projet a été repris par la Commission.

Voici en résumé les phases du projet :

- Développement du site et récolte des documents.
- Intégration de l'ensemble des documents dans le site.
- Déploiement du site, qui va se dérouler en 4 phases.
 1. Secrétariat du Conseil (test à partir de demain jusqu'au prochain Conseil).
 2. Test sur une ou deux commissions. Tout se fera par le site internet. (à partir du prochain Conseil).
 3. L'ensemble des Conseillers communaux seront sur le site internet pour rechercher d'anciens documents ou pour les sujets qui sont en cours. (mai-juin)
 4. Travail au quotidien (septembre).

L'objectif étant, qu'à la rentrée de septembre, le site accompagne complètement le travail au quotidien du Conseil communal, du bureau, de la secrétaire, de l'Administration générale et de la Municipalité.

Voilà pour ce qui est des phases du projet et il était important de le préciser à nouveau. Le projet avance bien. Il a pris un petit peu de retard par rapport à la problématique des documents comme cela a été dit par M. Privet.

Pour la deuxième phase, afin que cela soit un peu plus concret, M. Depallens a pris trois exemples, soit une interpellation faite dans le passé, un postulat et un préavis et il démontre comment le site internet fonctionne et comment l'on peut retrouver l'ensemble des informations.

Après sa démonstration, M. Depallens déclare que bien évidemment, les personnes qui veulent absolument recevoir les documents sur papier pourront les recevoir sans problème. Mais il pense que cela vaut vraiment la peine de faire le pas, car tout le monde sera gagnant. On pourra plus facilement retrouver les documents et faire un grand nombre de choses à partir de ce site internet.

M. le Président déclare que c'est un gros travail qui a été fait et il remercie tous les membres de la commission qui se sont engagés dans cette tâche, qui est assez hors norme pour une commission. Même s'il y a un tout petit peu de retard par rapport au délai qui avait été annoncé, le travail est très conséquent et il faut prendre le temps pour que cela marche et que cela soit opérationnel.

M. le Président demande aux membres de la CCO de se réunir auprès de lui à la fin du Conseil pour présenter un certain nombre de documents.

3. CORRESPONDANCE

Néant.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

- 4.1. Relative à la mise sur pied du projet « Répét' à dix balles » par l'association du Nouvel Espace Dancers (NED) en collaboration avec l'Animation jeunesse (AJ).**
- 4.2. Relative à la constitution et au démarrage des travaux du Conseil d'Etablissements CET Montreux-Veytaux**
- 4.3. Relative au plan général d'affectation (PGA).**

M. le Syndic Laurent Wehrli relève que les Conseillères et les Conseillers ont trouvé, sur une table à l'entrée, une communication concernant le PGA et le nouveau développement qui est arrivé dernièrement avec le retour venant du service du développement territorial.

Cette information ne répond pas intégralement au rapport demandé par M. Schoeneich, puisque l'on reviendra avec plus de détails. Mais la Municipalité tenait à informer le Conseil sur ce sujet qui est important pour notre commune.

Il y a une deuxième communication supplémentaire, la Municipalité vient de recevoir hier et c'est à l'ordre du jour de la séance de la Municipalité de ce vendredi, le préavis intercommunal de la CIEHL, qui regroupe les 10 communes de la région, en regard du soutien de Fr. 1'000'000.- aux travaux de rénovation de l'Auditorium Stravinski.

Les Conseillères et les Conseillers qui étaient déjà présents lors de la dernière législature, doivent se souvenir que dans le cadre du préavis voté par le Conseil pour réaliser ces travaux on avait pu mentionner l'engagement du Conseil administratif de présenter un préavis en 2012, après les travaux terminés, et en regard de la trésorerie de la CIEHL, pour un soutien de 1 million à ces travaux de l'Auditorium Stravinski.

Ce préavis est maintenant arrivé, et si M. le Syndic Laurent Wehrli en parle ce soir, ce n'est pas pour aller plus vite en besogne, mais c'est pour dire que la région a fixé une date pour une séance de présentation des travaux et d'information à toutes les commissions des 10 Conseils communaux, en date du 8 mars à 19h00, ici dans l'Auditorium Stravinski.

Donc nous serons obligés de demander une procédure par voie d'urgence pour ce préavis, et M. le Syndic tenait à le dire ce soir afin que le Conseil ne soit pas surpris par cette voie d'urgence, et afin de pouvoir nommer à temps la commission, respectivement de permettre, pour ceux qui sont intéressés par cela, d'apprendre déjà ce soir que la date est fixée au 8 mars à 19h00 et cela permettra ainsi aux différentes commissions de statuer sur la reconnaissance d'intérêt public régional à ces travaux, conformément aux statuts et aux procédures de la CIEHL.

Voilà les deux communications complémentaires que la Municipalité tenait à faire ce soir.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES :

Un postulat et 7 interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, s'intitule : « Pour une étude et synthèse des dispositions légales ou réglementaires existant dans d'autres communes de Suisse en vue de résoudre la problématique des lits froids ou résidences secondaires en grand nombre ».

Ce postulat sera développé lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 9 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.- pour la transformation de locaux à la rue de la Gare 33, ainsi que divers autres aménagements de minime importance sur les sites de Rambert et de Vinet, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la Rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert A et Vinet (Montreux-Ouest) (40/2011) (rapp. : M. Denis Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'UDC votera oui.

Dans l'octroi de ce crédit d'investissement de Fr. 395'000.- pour la transformation de locaux, c'est le montant réservé au mobilier, Fr.147'000.- qui a retenu en premier lieu notre attention.

Renseignement pris en commission, la réponse apportée fut un peu courte, je le concède, mais en regard du mobilier existant sur place, l'effort financier a sûrement été fourni pour procurer au personnel administratif de nos écoles un mobilier de qualité, ergonomique et d'une durée de vie exemplaire.

Sans trop s'avancer, l'UDC affirme que ce préavis sera largement dépassé :

Pourquoi : si l'addition des estimations est juste, cela reste des estimations, et en y regardant de plus près, on remarque sur les plans, 5 ouvertures de portes dans une maçonnerie porteuse, prix d'une ouverture Fr. 10'000.-, soit pour 5 ouvertures Fr. 50'000.-.

Si l'on se réfère à la position maçonnerie du préavis on ne compte que Fr. 8'500.-. Donc sur une position analysée, nous avons déjà un différentiel négatif de Fr. 41'500.-.

Qu'en sera-t-il des autres positions ?

Je demande donc à notre Conseil municipal qu'il nous présente à l'avenir des préavis plus précis, basés sur des soumissions rentrées et non des estimatifs, avec une marge d'erreur de plus ou moins 5% selon la réglementation en vigueur.

Merci de votre attention. »

La discussion continue.

M. Yanick Hess comprend bien les propos de son prédécesseur, par contre il s'étonne par rapport aux remarques faites, car cela aurait pu être traité en commission s'il y avait des chiffres que l'on aurait dû revoir. Par contre, il peut le rassurer. Sauf erreur, et la Municipalité peut-être le contredira, quand l'on vote un montant dans un préavis elle n'a pas le droit de le dépasser.

M. le Municipal Alain Feissli tient à réagir aux propos de M. Franco Meichtry, auquel la Municipalité laisse l'intégralité de la paternité de ses affirmations, néanmoins propos qui peuvent être surprenants pour quelqu'un qui a participé aux travaux de la commission et qui a pu s'enquérir, d'une manière tout à fait détaillée, de l'ensemble des éléments.

Pour ne pas laisser planer de doute M. Feissli tient à apporter trois précisions particulières. Tout d'abord la thématique du mobilier, pour rappel ce débat a eu lieu dans le cadre des travaux de la commission et l'explication que M. Meichtry qualifie de : « un peu courte », M. Feissli va la faire encore un petit peu plus courte en ce sens qu'il a été démontré à la commission que cet équipement de mobilier représentait des enveloppes de l'ordre de Fr. 6'000.- à Fr. 8'000.- par place de travail, ce qui par rapport à du mobilier professionnel et des places de travail professionnelles est tout à fait usuel et plutôt dans la gamme inférieure en terme de coût.

Le deuxième élément, pour le dépassement des préavis, M. le Municipal Alain Feissli rappelle le principe. On est sur un crédit d'investissement et évidemment la Municipalité a pour devoir de respecter ce crédit d'investissement, et il peut assurer qu'il a été préparé avec la même rigueur que l'ensemble des autres crédits d'investissement.

Pour en revenir à la dernière affirmation, soit déposer, à l'avenir, des préavis sur la base de soumissions rentrées, M. Feissli croit typiquement, et il va l'illustrer, que c'est une pratique que l'on peut avoir dans un certain nombre de cas de figure et cela touche notamment les gros objets.

Le Conseil communal, par la bouche de certains Conseillers, a été surpris il y a quelques séances en arrière, d'avoir à traiter des crédits d'étude relativement importants. Effectivement, lorsqu'un gros objet rentre dans le « pipeline » d'un investissement, il s'agit d'en déterminer avec la plus grande précision l'ensemble des détails en terme de projet et naturellement de calibrer également avec la plus grande précision les prix qui vont permettre à la Municipalité de revenir devant le Conseil avec le crédit d'investissement.

Sur ces gros objets il y a en général ces deux phases, soit d'abord un crédit d'étude dont l'ampleur est parfois aussi contestée par les mêmes personnes qui aimeraient avoir plus de précisions et finalement un crédit d'investissement.

En l'occurrence, là on est sur un investissement que l'on pourrait qualifier de beaucoup plus basic, puisqu'il s'agit pour l'essentiel de transformation d'intérieur de minime importance. Et pour enlever le dernier doute, il faut rappeler que la commission a pu visiter les locaux, et ce que M. Meichtry appelle des murs porteurs, ne sont en fait que des armoires qui ont été bouchées.

M. Franco Meichtry déclare qu'au sujet des réponses apportées à ses lectures, il va commencer par la fin. On leur a remis lors de cette commission un plan qui situe les ouvertures de portes dans de la maçonnerie porteuse. Il montre les plans et les personnes qui savent ce que sont des plans techniques sauront tout de suite, à l'épaisseur des traits, que c'est porteur. Donc on ne discute pas sur des plans.

Deuxièmement, M. Meichtry a remarqué cette erreur de calcul en additionnant le mobilier, le montant est trop faible. C'est une chose qui peut arriver, mais le vrai problème est le suivant, c'est la prérogative du Conseil de s'engager sur un montant. La réglementation est claire, c'est plus ou moins 5% sur un préavis. On a un préavis, on s'en tient donc à la réglementation.

Et pour le mobilier, M. Meichtry ne cherche pas la petite bête, mais il estime que quand il est proposé un montant de Fr. 147'000.- pour du mobilier, les Conseillers sont en droit d'avoir un peu de renseignements, comme savoir combien il y a de bureaux, s'il y a des armoires, si à ces postes de travail il y a un ordinateur, une machine à calculer, etc. On vient de milieux différents, on ne travaille pas tous dans des écoles, on peut donc demander ces renseignements.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, Président de la commission, rappelle que c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ce préavis, y compris M. Meichtry, et il donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 40/2011 de la Municipalité du 25 novembre 2011 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.- pour la transformation de locaux à la rue de la Gare 33, ainsi que divers autres aménagements de minime importance sur les sites de Rambert et de Vinet, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert et Vinet (Montreux-Ouest),

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert et Vinet (Montreux-Ouest) ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.- au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 15 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 130'000.- au maximum, afin de permettre une remise aux normes d'exploitation et une réfection partielle du restaurant « Le Manoïre » et de ses annexes au Col de Jaman (41/2011) (rapp. : M. Pierre-André Spahn) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre aimerait simplement savoir si, étant donné la procédure d'octroi limitée à 5 entreprises, il serait possible d'avoir le nom des entreprises invitées.

M. le Municipal Alain Feissli n'est pas certain d'avoir compris d'une manière tout à fait précise la question de M. Emmanuel Gétaz. Simplement il rappelle que pour ce qui concerne notamment les aspects d'expertises, à savoir l'ordonnance sur les installations à basse tension et l'ordonnance sur les denrées alimentaires, il a été fait appel aux entreprises habilitées, à savoir d'une part le Laboratoire cantonal et comme explicité la Romande Energie qui est autorité de contrôle en l'occurrence.

Maintenant en ce qui concerne les travaux, aujourd'hui la mise en soumission n'a pas été lancée. Elle sera lancée après décision du Conseil, mais M. Feissli tient à rappeler le principe, la Municipalité lorsqu'elle lance une procédure sur invitation elle tient compte d'un certain nombre de paramètres, à savoir notamment la taille des entreprises d'une part et respectivement le chiffre d'affaires proportionnel déjà obtenu par l'une ou l'autre dans le courant d'une période déterminée, en général de l'ordre de 3 à 5 ans suivant l'ampleur des marchés. Voilà pour la procédure et c'est donc sur ces critères-là que les entreprises sont sélectionnées pour concourir sur invitation.

M. Emmanuel Gétaz a été effectivement un peu succinct dans sa question. La question était de savoir si, au moment où le Conseil vote ce préavis, on est en mesure d'avoir le nom des entreprises. Il est mentionné dans le préavis qu'il y a 5 entreprises de la région, en majorité montreusiennes, qui seront invitées à soumissionner et cela c'est une procédure par invitation, et la question est de savoir si au moment du vote on est en mesure de connaître le nom de ces entreprises.

M. le Municipal Alain Feissli confirme ses propos antérieurs, l'appel sur invitation sera effectué une fois le crédit voté. Il est évident que cela n'a pas été fait avant. Donc, à cette heure, on ne connaît ni l'électricien, ni le plâtrier, ni le carreleur, pas plus que le fournisseur de matériel de cuisine.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf, comme beaucoup de montreusiens, est attaché à ce site de « Manoïre » et il se réjouit de voter ce modeste crédit d'investissement pour la réfection du bâtiment.

Il croit que lors des travaux de la commission des informations ont été apportées sur ce qu'il adviendrait éventuellement de cet établissement dans le cadre du développement du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Il remarque, en haut de la page 2 du rapport de M. le Président de la commission, qu'il est fait allusion justement au fait que différents projets pourraient être envisagés pour ces prochaines années. M. Zulauf aimerait simplement que le Conseil soit informé ce soir sur ces perspectives, et il l'en remercie d'avance.

M. le Municipal Alain Feissli précise tout d'abord qu'effectivement le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, recevra ce samedi son label des mains de l'Office fédéral concerné. Ceci est une excellente nouvelle.

Cette nouvelle lui donne la possibilité d'avoir une pérennité de financement au niveau fédéral et également un certain nombre de projets, qui font partie du business plan du Parc naturel, seront appelés à se développer.

Parmi ces différents projets, l'une des pistes qui a été évoquée, c'est d'avoir quelque part un « Relai du Parc », et l'une des localisations qui est privilégiée aujourd'hui, ce n'est pas la seule, mais l'une des grandes localisations privilégiées de ce futur « Relai du Parc » pourrait être effectivement le Col de Jaman et l'établissement de « Manoïre ».

Partant de ceci, aujourd'hui il est prématuré de rentrer dans le détail d'un projet qui n'existe pas. Il y a une intention qui a été formulée par le comité du Parc, par des contacts exploratoires qui ont été pris avec la Commune de Montreux en sa qualité de propriétaire, avec la volonté de mise en valeur des produits du Parc, cela est un des éléments clé.

Le deuxième élément clé, on le retrouve au travers notamment de la création d'un parc animalier. Mais pour être très clair, pas un parc animalier du type de celui du Mont d'Orzeires ou d'un zoo. Ce n'est pas du tout de cela dont il s'agit, mais d'un parc animalier où l'on retrouverait un nombre important d'espèces, qui aujourd'hui ne sont plus élevées, des espèces indigènes qui sont au stade « confidentiel » dans leur élevage. Donc une volonté de faire découvrir cet élément-là.

On imagine également tout un côté didactique et ludique dans le cadre de ce « Point Relai ». Naturellement tout ceci est lié à plusieurs facteurs. Le premier facteur qui vient d'être évoqué, c'est la volonté du PNR d'aller de l'avant dans ce projet et de préciser, d'une manière beaucoup plus fine, les intentions de ce que le PNR souhaiterait mettre en œuvre dans le cadre du plan « Relai Manoïre ».

Le deuxième élément tiendra également aussi aux perspectives d'exploitation que souhaitera développer le futur exploitant de ce site. M. Feissli précise que si une mise au concours a eu lieu, la Municipalité n'a pas encore aujourd'hui adjugé l'exploitation du site. Tout un travail va devoir être fait avec le futur exploitant et avec ce qu'il entend mettre en œuvre.

Et naturellement, un troisième point, ce sera la décision du Conseil, puisque l'on estime aujourd'hui, que sur la base d'une estimation, le propriétaire devra s'engager aussi dans une transformation relativement lourde du site de « Manoïre ». Mais sans vouloir articuler des chiffres, qui pourraient être reprochés dans 2 ou 3 ans à M. le Municipal Alain Feissli, quand ce préavis viendra effectivement entre les mains du Conseil, on peut estimer aujourd'hui qu'il sera dans une fourchette de l'ordre de 1 à 2 millions.

Voilà ce qui peut être dit ce soir, tout en se rappelant que ceci est une ébauche très sommaire d'un catalogue d'intentions, il faut donc le prendre pour ce qu'il est.

La discussion continue.

M. Yanick Hess, par rapport au fait qu'il va y avoir des travaux au « Manoïre », et sachant que l'exploitation hivernale n'est pas forcément toujours des meilleures au niveau de la rentabilité, il espère que dans le cahier des charges des futurs gérants, la Municipalité mettra un accent particulier pour assurer l'exploitation en hiver parce que quand il y a des bonnes conditions, la buvette de Jaman accueille une part de skieurs non négligeable et quand il y en a vraiment beaucoup, « Le Manoïre » est un plus pour cette région.

La discussion continue.

M. Bernard Gret, dans l'inventaire assez vaste qu'a fait M. le Municipal Alain Feissli, voulait juste rappeler qu'il y a une ancienne motion qui n'a jamais été traitée concernant la réhabilitation du Lac de Jaman et s'il pouvait trouver un interligne dans ces projets d'agrément de ce site du Parc naturel régional Gruyères Pays-d'Enhaut, ce serait une bonne idée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Pierre-André Spahn, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 41/2011 de la Municipalité du 15 novembre 2011 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 130'000.- au maximum, afin de permettre une remise aux normes d'exploitation et une réfection partielle du restaurant « Le Manoïre » et de ses annexes au Col de Jaman,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;
2. De lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 130'000.- au maximum ;
3. De couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. D'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 15 ans au maximum ;
5. D'autoriser le Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.3. relatif à la reprise, par la Commune de Montreux, de la gestion et de l'exploitation de quatre jardins d'enfants précédemment gérés par une association et leur intégration dans le réseau REME, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2012 d'un montant de CHF 65'000.- à cet effet (42/2011) (rapp. : M. Yves Laurent Kundert) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le groupe UDC votera ce préavis, mais a tout de même quelques préoccupations. En effet, après avoir débattu de ce préavis en commission, mon sentiment reste mitigé, sans autre solution actuellement. En effet, les questions auxquelles nous devons répondre et qui sont : « Pouvons-nous aujourd'hui ne pas reprendre 4 jardins d'enfants, ne pas accepter 60 places, certes existantes mais supplémentaires dans notre réseau, dans le domaine de l'accueil préscolaire et renoncer à des subventions octroyées par la FAJE à notre réseau REME? », nous amènent tout droit à la réponse et par conséquence à l'acceptation de ce préavis.

Que cela soit la nouvelle Constitution cantonale vaudoise en son article 63 ou encore les précédents programmes de législature du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, force est de constater la forte volonté politique de développer des structures d'accueil de jour pour les moins de 12 ans. Ce préavis va naturellement dans ce sens !

Toutefois, 3 choses me préoccupent :

la première est liée à la gestion et aux coûts de ce préavis. De nombreuses inconnues subsistent, le financement n'est pas transparent et je défie quiconque de comprendre clairement les conséquences financières et sur le personnel expliquées dans ce préavis. D'une subvention de Fr. 125'000.- de notre commune en 2011, nous passons à un montant de Fr. 331'500.- inscrit au budget 2012, soit une augmentation de Fr. 126'000.-. Plus un crédit supplémentaire de Fr. 65'000.- que nous allons voter ce soir.

Et cela me mène à la deuxième chose : il serait souhaitable que nous ayons une vision claire des projets à venir dans ce domaine afin que nous sachions comment la Municipalité compte investir et développer ce domaine dans les années à venir. Les états généraux de la cohésion sociale ont révélé le paradoxe qu'il existait entre un politique élu pour une législature et une vision qui devrait se déployer sur plusieurs années. C'est concernant ce propos que j'ai déposé une motion.

La troisième me chagrine plus et elle touche le bénévolat en lui-même. C'est un fait, le taux des bénévoles diminue un peu partout. Les structures utiles et assurées jusque-là par ces derniers ne peuvent plus subsister sans un financement public. Si ce dernier amène des avantages face à l'offre d'une structure professionnelle et à l'engagement d'un personnel, il amène également, et cela ne regarde que moi, un effet de déresponsabilisation, effet qui pourrait devenir problématique si le financement public devait diminuer. Je ne minimise pas le fait que les bénévoles doivent faire face à de nombreux problèmes aujourd'hui et qu'ils s'essouffent, mais l'engagement civique reste la base d'une société vivante, d'une société qui se renouvelle dans ses liens sociaux.

Malgré cela, il reste important de soutenir les parents qui les utilisent et ce point-là me réjouit quand même.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

Mme Sophie Desbaillets tient tout d'abord à remercier Mme Yvette Matti, ancienne Conseillère communale, qui pendant plus de 20 ans, a soutenu cette activité bénévole au sein de cette association et elle croit que ce soir on peut témoigner, en tant que politique, notre reconnaissance pour ce travail de terrain.

S'agissant des commentaires de Mme Buchet, Mme Desbaillets peut la rejoindre sur un point, c'est-à-dire que l'on aurait souhaité que ce préavis ait peut-être un peu plus de vision. On aurait aimé être convaincu notamment par une démarche un peu plus proactive en faveur du développement de cette activité en faveur des familles et de la garde des enfants.

Ceci étant, il y a aussi un point que Mme Desbaillets tient à relever, c'est qu'il y a un manque de transparence concernant le financement que les parents sont amenés à apporter en 2013.

En 2012, ils paient un forfait de Fr. 16.- par matinée et on n'est pas certain que l'année prochaine il puisse être garanti.

Mme Desbaillets recommande toutefois de soutenir ce préavis.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet souhaite rebondir sur les propos qui ont été tenus. Tout d'abord en commençant par la dernière intervention, soit celle de Mme Desbaillets. Mme Pellet va dans le même sens, elle a beaucoup de reconnaissance pour tout le travail qui a été fait par Mme Matti, c'est quelque chose d'admirable et elle profite aussi de l'occasion pour la remercier directement puisque Mme Matti est présente dans la salle.

Mme Pellet doit dire que tout ce travail a été admirablement suivi pour ces 4 jardins d'enfants qui se situent à la fois sur les hauts de la commune, à Clarens, à Montreux et qui chacun propose 15 places. Et il ne s'agissait pas d'ajouter ces 4 fois 15 places, soit 60 places au nombre de places existantes, mais il s'agissait de les maintenir.

C'est la raison pour laquelle cette reprise avait été proposée, c'était pour ne pas les laisser tomber et non pas faire un ajout, les maintenir en les intégrant au réseau du REME, ça c'était l'objectif.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet va dans le même sens que Mme Catherine Buchet Bulliard, c'est parce que le bénévolat s'épuisait que, à force de tirer sur la corde, il a fallu trouver des solutions et qu'à ce moment-là il a été proposé l'intégration dans le réseau REME. Et là, Mme Pellet rebondit sur ce qu'ont dit Mmes Buchet et Desbaillets, avec raison, il y a une inconnue en ce qui concerne le financement par rapport aux futures règles qui seront celles de la FAJE concernant les tarifs de réseau. Là, on n'est pas encore au clair, les communes sont en train de négocier avec l'Etat, de discuter, et la situation est relativement bloquée. On aura sans doute l'occasion d'en reparler.

Et là il est vrai que les tarifs pourraient évoluer, comme ils pourront évoluer dans tout le réseau. C'est quelque chose qui nécessitera sans doute un réexamen par le Conseil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 42/2011 du 2 décembre 2011 relatif à la reprise, par la Commune de Montreux, de la gestion et de l'exploitation de quatre jardins d'enfants précédemment gérés par une association et leur intégration dans le réseau REME, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2012 d'un montant de Fr. 65'000.- à cet effet,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à reprendre à son compte la gestion, l'exploitation et le personnel concerné de quatre jardins d'enfants, précédemment gérés par une association, et les intégrer au réseau REME ;
2. de lui octroyer à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 65'000.- sur le compte budgétaire 700.3565.03 du budget 2012 ;
3. de créer un chapitre 714 dans la comptabilité communale et de porter aux budgets communaux pour 2012 et suivants les montants nécessaires au fonctionnement de ces jardins d'enfants ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins une abstention.

6.4. sur l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 234'062.60, en complément au préavis No 31/2009, pour couvrir les frais liés à l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville (43/2011) (rapp. : M. Franco Meichtry) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En acceptant le crédit d'investissement de Fr. 1'533'000.- en décembre 2009 pour financer l'assainissement de la décharge des Saviez3, l'UDC avait déjà de gros doutes sur la méthode choisie, à savoir une paroi étanche en ciment-bentonite, matière instable ne garantissant pas une étanchéité.

Par ce crédit d'apurement de Fr. 234'062.60, on apprend que les travaux complémentaires se montent à Fr. 310'000.-. On est en droit de s'attendre avec un pareil montant à une amélioration des prestations fournies !

Eh bien non ; on déplace des pistes de chantier pour Fr. 40'000.-, on abat des arbres en supplément pour Fr. 65'000.- et on réalise une chambre supplémentaire et ses raccordements pour Fr. 205'000.-, signes évidents de l'échec de ces travaux d'étanchement.

C'est la méthode proposée par l'ingénieur qui est en cause, et choisie par l'Etat de Vaud et notre Commune. Cette manière de faire ne peut se mettre en œuvre dans une décharge mais uniquement en terrain homogène et constant dans sa densité.

Donc l'UDC votera non. Merci ».

La discussion continue.

M. Bernard Gret déclare que l'intervention de Mme Catherine Buchet Bulliard l'interpelle, car en fait elle part sur des thèmes complètement faux.

L'enceinte de confinement en ciment-bentonite est complètement étanche, M. Gret peut le garantir car il connaît bien ce genre de matériau et il croit que Mme Buchet n'as pas bien compris l'objectif de cet assainissement qui n'est pas terminé, qui en est à sa première phase de travail.

Il faut reconnaître que la difficulté, dans des anciens sites pollués comme c'est le cas de la décharge des « Saviez3 », c'est un peu l'inconnue quant à son périmètre d'action. Ainsi, les sondages n'avaient certainement pas pu être faits dans l'ensemble puisque c'était redevenu un couvert forestier et que finalement cette décharge avait pu être circonscrite d'une manière floue, qui a évolué par la suite, dès que l'accès au site a pu se faire, après défrichage et ainsi mieux cerner le périmètre des déchets. Ce qui a conduit à poursuivre des pistes de chantier dans des zones extrêmement hétérogènes qu'il a fallu renforcer et également agrandir l'enceinte de confinement. C'est la raison pour laquelle, certainement, une demande de crédit complémentaire est nécessaire pour pouvoir faire ce travail complètement.

M. Gret rappelle ici que cet assainissement est absolument nécessaire puisque l'on a enfoui les déchets de toute la Riviera pendant plusieurs décennies et que ces déchets, sous l'effet de la lixiviation des eaux de pluie contribuent à la pollution du Lac Léman au travers de la nappe phréatique.

Il ne faut pas renoncer à cet investissement complémentaire, ce dépassement de crédit en quelque sorte, car il est surtout dû à beaucoup d'inconnues dans ce genre de travail. Il ne faut pas oublier que l'assainissement d'une décharge est en quelque sorte le traitement d'un malade particulier et Fr. 300'000.- sur environ Fr. 1'500'000.- dans la première phase cela ne représente pas un si grande montant, cela est par ailleurs subventionné à raison de 40% par la Confédération et 40% par les Cantons, donc 80% au total, et que pour le 20% restant il est distribué au prorata des habitants des Communes, et il invite donc à accepter ce crédit.

Ceci ne représente donc pas une grosse somme pour la Commune de Montreux, cela doit être de l'ordre de Fr. 17'000.-. Il faut s'attendre par la suite à des investissements beaucoup plus grands, car M. Gret croit que la phase deux de l'assainissement représentera un investissement encore plus grand, de l'ordre de Fr. 4'000'000.- pour une première approche.

M. Gret recommande donc d'accepter les conclusions de ce préavis et d'accepter les Fr. 17'000.- demandés par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Franco Meichtry, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 43/2011 de la Municipalité du 2 décembre 2011 sur l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 234'062.60, en complément au Préavis No 31/2009, pour couvrir les frais d'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'apurement de CHF 234'062.60 au maximum en complément au préavis No 31/2009, sous déductions des subventions cantonales et fédérales (à hauteur de 80%) et de la participation des 8 Communes concernées ;
2. de couvrir la dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir directement le montant incombant à notre commune par le fonds pour investissements futurs (compte No 9282.001) ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

- 6.5. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.- pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ (44/2011) (rapp. : Mme Susanne Lauber Fürst) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le Préavis No 44/2011 de la Municipalité au Conseil communal du 2 décembre 2011 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140m environ,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les travaux de réfection du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
4. d'amortir directement le montant de CHF 85'000.- par un prélèvement correspondant sur la provision « fonds des égouts » - compte No 9280.004 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins 2 abstentions.

6.6. relatif à l'examen de la motion à *considérer comme un postulat de M. Daniel Manzini « Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters, les motos en zone urbaine » (rapp. : M. Pierre-André Spahn) ;*

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste soutiendra la prise en considération de ce postulat. Car, au vu du nombre croissant d'utilisateurs, il nous paraît important de ne pas leur mettre des bâtons dans les roues.

Certes, un groupe de travail sur les deux-roues a été créé. Certes, une réflexion est menée pour la création de places aux abords de divers pôles.

Certes, la construction de places est exigée pour toute nouvelle construction. Mais, avec la prise en considération de ce postulat, nous pourrions envoyer, au groupe de travail ainsi qu'aux utilisateurs, un signal clair de la volonté du Conseil communal de faire progresser la question du stationnement des deux-roues à Montreux.

Au final, en soutenant la prise en considération de ce postulat, le groupe Socialiste souhaite donc participer à encourager la politique active amorcée par notre commune.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc aimerait juste exprimer un vœu dans le cadre de ce stationnement, c'est de penser à un parcage sécurisé pour les vélos, puisqu'il est relativement facile de parquer un vélo mais il est aussi très facile de se le faire voler !

Et si des communes comme Vevey ou Lausanne mettent par exemple de simples arceaux, il serait bien que la commune de Montreux, quand elle a des travaux à réaliser, profite de l'occasion pour mettre ce genre d'arceau sans forcément attendre une planification globale.

M. Blanc soutiendra la prise en considération de ce postulat.

La discussion continue.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre séance à la rue de la Gare 30, nous avons entendu plusieurs positions sur ce sujet et avons appris que la commune dispose déjà d'environ 350 places pour les deux-roues.

De son côté, le représentant de la Municipalité en la personne de M. Neukomm, nous a assurés qu'à chaque mise à jour d'un quartier, d'une rue ou ruelle, la Municipalité s'inquiétait du bien-être des usagers, soit des automobilistes, piétons et deux-roues tout en nous précisant que les places de stationnement de ces derniers étaient également à l'ordre du jour.

Aussi aujourd'hui, sur la base des informations en notre possession, nous constatons que le sujet est déjà entre les mains de notre Exécutif. Donc, pour ne pas faire un doublon, nous ne soutenons pas ce postulat tout en restant attentif sur les améliorations physiques du territoire routier concerné de la commune.

Merci pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare que le groupe Montreux Libre soutient ce postulat. Il s'agit d'un signal fort pour améliorer les conditions d'utilisation des vélos et des véhicules à deux-roues sur le territoire.

De plus, qui dit plus de places de parcage, dit plus de circulation. On encourage les gens à circuler, et qui dit plus de circulation, dit plus de pistes cyclables. Or cela reste, sur notre commune, une sorte de blocage, presque un blocage psychologique et il faudra bien un jour que la question des pistes cyclables revienne de manière beaucoup plus sérieuse devant ce Conseil, par rapport aux réponses que l'on a eu parfois par le passé.

Par conséquent, il pense que c'est également encourager, en créant plus de places de parc, une réflexion sur l'ensemble de la problématique de la circulation des véhicules deux-roues.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Pierre-André Spahn, Président de la commission donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Aux termes des discussions la commission accepte la prise en considération du postulat par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et 1 abstention.

- 6.7. relatif à l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie Lissue du soleil sur le territoire communal » (rapp. : M. Stéphane Barbey) ;**

Ce point sera traité lors du prochain Conseil.

- 6.8. relatif à l'examen du postulat de M. Alexandre Stæger « *Puer, puerum, pueri, puero* ou la déclinaison du concept « Puero » mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? » (rapp. : M. Olivier Raduljica) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le concept « Puero » n'est en soi pas une mauvaise chose, mais est-ce une bonne solution ? Nous n'en sommes pas convaincus.

En effet, il s'agit de donner une deuxième chance à un mineur pour un délit mineur, uniquement si c'est la Commune qui est lésée et seulement sous certaines conditions. Voilà, le tableau est posé. Beaucoup de restrictions pour peu d'effets.

Ne serait-il pas plus judicieux d'intervenir avant le délit, pas seulement pour un mineur de temps en temps et sous certaines conditions, mais pour tous les jeunes qu'ils soient à risque ou pas, par une information en milieu scolaire ou pourquoi pas une éducation à sens civique qui délimiterait les droits et expliquerait les devoirs de chacun d'entre nous.

On apprend bien aux enfants à traverser la route, pourquoi pas à se comporter correctement dans la société d'aujourd'hui.

Mais il est vrai que tout devient de plus en plus laxiste et avec le concept « Puero » on intervient, dans la mesure du possible, après le délit. Donc on repousse les marges au-delà de la loi. On a déjà franchi les limites qui normalement sont infranchissables.

Pour toutes ces raisons le groupe UDC Montreux ne soutiendra pas ce postulat.

Merci pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf déclare ses intérêts, il est professeur au collège de Montreux Est et en réponse à l'intervention de M. Marcel Jost, il aimerait rappeler qu'il y a un cours d'éducation à la citoyenneté qui est dispensé à des écoliers, des jeunes de 15 et 16 ans, et c'est justement dans ce cadre-là que l'on essaie non seulement de leur enseigner la connaissance des institutions, mais également celle des attitudes qui peuvent inciter à vivre mieux les uns avec les autres.

Il croit que si l'objection qui a été faite par M. Jost pouvait avoir une certaine raison d'être, c'est d'autant plus pour cette raison qu'il faut accepter la proposition qui est faite ce soir.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que lors de cette commission, la Municipalité a indiqué qu'elle ne s'opposait pas au fait d'étudier cette proposition puisqu'il s'agit de cela. Il ne s'agit pas de se prononcer sur le fond, mais d'examiner s'il est pertinent, pour Montreux, de s'engager dans cette démarche.

Il est vrai qu'elle existe déjà dans le canton, mais dans des plus petits villages, des plus petites entités. Montreux étant aussi une Commune faite de villages, peut-être y a-t-il intérêt à entrer dans cette démarche ?

Mme Pellet rassure M. Jost, cette démarche implique les écoles et leur aspect de prévention également. C'est un investissement certes pour la commune qui va impliquer que les milieux judiciaires soient concernés, le milieu politique aussi puisque l'on a une intervention de l'autorité politique dans la démarche, et le seul problème qui pourrait se poser, mais c'est un problème qui n'est pas négligeable, c'est le trou qui existe entre la fin de la scolarité et l'âge de 18 ans, parce que là l'école ne peut pas intervenir et c'est quelque chose qui est peut-être plus difficile à gérer.

Mais sur l'examen général de la possibilité d'entrer en matière la Municipalité ne s'y oppose pas, au contraire c'est quelque chose d'utile, et Mme la Municipale Jacqueline Pellet a noté avec plaisir que M. Marcel Jost soutenait la prévention, et quand elle viendra avec des demandes de crédits pour soutenir la prévention Mme Pellet espère qu'il les votera.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, la commission accepte la prise en considération du postulat par 9 oui et 1 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

6.9. du postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy (rapp. : M. Florian Despond et rapp. de minorité M. Michel Bongard) .

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Gret déclare qu'il n'est pas l'ennemi du tétras lyre, mais il n'est pas non plus l'ami de l'automobiliste « à tous crins ». Ce qui a motivé le dépôt de ce postulat c'est finalement des discussions avec des habitants de la région, qui s'étaient étonnés de voir apposer un écriteau sur la route de Chessy « Interdiction générale de circuler », alors qu'ils avaient l'habitude, de temps à autre, de monter là-haut avec la famille, les personnes âgées incluses, pour se promener dans ce site magnifique.

Ils s'étonnaient donc de ne plus pouvoir circuler là-haut et ils ont posé la question à M. Gret, Conseiller communal, pour savoir ce qu'il se passait. M. Gret s'est donc inquiété et il s'est souvenu qu'effectivement l'interdiction d'accès en véhicule à Chessy était liée à une compensation d'impact environnemental liée à la construction des téléskis de Jaman.

Finalement cette étude avait conduit à une compensation qui avait abouti à l'interdiction de l'accès là-haut pour la sauvegarde du tétras lyre. Les téléskis de Jaman n'ont pas été construits dans leur projet complet, le télésiège existant a juste été rénové, mais la compensation est demeurée et finalement c'est dommageable aussi pour le tourisme.

La route de Chessy n'est pas une route très fréquentée, elle est fréquentée lors des week-ends de beau temps par quelques véhicules qui montent là-haut, ce n'est donc pas un trafic énorme.

La commission qui s'est réunie à ce sujet était intéressante parce qu'elle montre la complexité de la législation en matière forestière, en matière de circulation dans les forêts.

M. Gret tient à remercier le Secrétaire municipal, ainsi que M. Bongard qui avaient suivi l'affaire de beaucoup plus près, et qui ont pu nous en parler notamment par rapport à cette législation, qui montre certaines contraintes qui nous empêcheraient normalement de monter là-haut, même sans poser l'interdiction qui a été faite suite à cette compensation d'impact.

M. Gret s'étonne d'ailleurs aujourd'hui, avec retard, qu'il a fallu interdire cette route alors que c'était déjà le cas par rapport à la législation.

Cela dit, on est une cité touristique et on a peut-être de quoi rentrer en matière avec le service Forêts, faune et nature, pour demander une possibilité d'utiliser cette route dans le cadre du tourisme montreusien. C'est la raison pour laquelle M. Gret demande au Conseil d'accepter les conclusions de la commission, dont les membres sont en majorité favorables à cette entrée en matière, de manière à ce que la Municipalité puisse aller renégocier l'utilisation de cette route dans un but touristique. L'issue ne sera peut-être pas favorable, mais elle aura l'avantage d'apporter une réponse concrète à l'utilisation des routes forestières, le cas échéant de pouvoir répondre à la population qui s'était étonnée de ne pas pouvoir exploiter cette route comme cela se faisait depuis de nombreuses années.

M. Gret ose espérer qu'il y aura une issue favorable, mais ce n'est pas certain compte tenu de la législation. Il recommande donc d'accepter d'entrer en matière avec ce postulat et de donner mandat à la Municipalité pour tenter de permettre au trafic automobile de remonter la route de Chessy. Parallèlement, comme il y a un rapport de minorité, il recommande de refuser le rapport de minorité.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Faut-il prendre le risque de lâcher de vrombissantes mécaniques sur les espèces menacées ayant trouvé refuge aux alentours de la route de Chessy ? Une majorité du groupe socialiste répondra non.

Je n'ai pas de doute sur la sincérité de l'engagement de M. Gret. Je le côtoie dans ce Conseil depuis de nombreuses années. Il a toujours su relayer les préoccupations des citoyens qui l'interpellaient et assurer ainsi le lien entre la population et les élus. Mais en l'occurrence, je ne le rejoins pas dans son combat. Car enfin, quels intérêts s'opposent autour de la question de l'accessibilité de la route de Chessy aux automobilistes ? Il y a en fait d'un côté des espèces animales menacées et de l'autre de puissants véhicules dont la présence, à cet endroit, se justifie mal voire pas du tout. La situation actuelle prévoyant une interdiction - assortie d'une certaine souplesse dans les cas pertinents – nous convient parfaitement.

Plutôt que la liberté pour des citadins 4x4 d'arpenter les moindres recoins de la commune, privilégions la protection de la nature.

La gente mécanisée devra se passer de ce terrain de jeu. Pas question pour nous de risquer le retour du tout à la bagnole dans les sites écologiquement importants.

Autoriser n'importe quel pot d'échappement à la route de Chessy est sans intérêt pour la commune et néfaste pour la faune.

Par contre, offrir un site propice à quelques espèces menacées ne saurait être remis en question, même par voie de postulat. Plutôt que les sinistres pétrarades des conducteurs du dimanche, les promeneurs apprécient le chant des oiseaux et les magiques sonorités de la vie sauvage. Notre région est magnifique. Ne manquons pas les occasions, même modestes, qui s'offrent à nous de la préserver.

Entre l'intérêt de quelques moteurs conquérants et la préservation de la nature, nous avons choisi. La majorité du groupe Socialiste refusera la prise en compte d'un postulat qui nous entraîne sur un chemin dangereux, c'est le cas de dire ».

La discussion continue.

Mme Juliane Baumann donne lecture de son intervention :

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC n'acceptera pas ce postulat. Nous ne voulons pas revenir sur son contenu et les propos du Municipal Neukomm qui nous paraissent très clairs.

Dès lors, compte tenu des nombreux projets à venir et qui requièrent toute l'attention de la Municipalité pour ces prochaines années, nous préférons leur permettre d'y engager toute leur énergie au lieu qu'ils perdent leur temps – ou que M. Neukomm perde son temps – à négocier une réouverture 'quasi impossible' dans une commune où de nombreuses promenades sont déjà possibles. En résumé, il nous semble que c'est beaucoup d'énergie pour peu de choses.

Je vous remercie ».

M. Michel Bongard déclare qu'il a fait ce rapport de minorité pour recentrer le débat, à savoir quel est le problème fondamental dans cette zone-là ?

En fait, c'est la biodiversité. Bien sûr, on est confronté à deux types d'intérêts, l'intérêt particulier, pouvoir se balader où l'on a envie et si l'on ne marche pas très bien, même que l'on peut montrer en voiture jusqu'au Col de Jaman, on peut prendre le train pour aller au sommet des Rochers-de-Naye, on a des infrastructures existantes que l'on finance. Ou alors on renonce à se rendre dans certains endroits comme en fait on reconnaît qu'il est nécessaire, ailleurs, un peu plus loin de chez nous, de ne rien entreprendre et de laisser certains endroits tranquilles. On peut y aller, mais on y monte à pieds.

En fait il y va de l'intérêt général. On a un patrimoine, un sanctuaire exceptionnel, M. Bongard relève qu'il y a des conditions géologiques que l'on retrouve au nord des Alpes, à Chessy, vers les Paccots. On les trouve en fait tout au long jusqu'en Suisse alémanique. Ce sont des conditions de sol très particulier qui permettent à la myrtille de pousser et avec une végétation très particulière. Ce ne sont pas des endroits très grands. Voilà donc les raisons pour lesquelles on doit renoncer à ce postulat.

C'est également dans le périmètre du Parc naturel régional et notre commune en fait partie. On a joint nos efforts à cette initiative. On donnerait un très mauvais signal aujourd'hui en revoyant ce qui a déjà été négocié et surtout ce serait illégal. Ce serait mépriser les lois et les règlements qui protègent la nature.

M. Bongard invite vraiment à refuser ce postulat.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Monsieur Gret a-t-il maintenant besoin d'une route pour aller voir son Sapin Président ? La question tient de l'absurde, les endroits ne correspondant pas. Mais sur un plan politique, on constatera que le postulant, après avoir voulu sensibiliser les visiteurs à la nécessité de sauvegarder nos forêts, veut maintenant y faire passer les bagnoles. Où est donc passé la verdeur de M. Gret ? Ou alors il faut qu'il nous explique sa logique.

Plus sérieusement...

Il a été dit d'emblée en commission que l'objet de ce postulat, soit l'ouverture pure et simple au trafic de la Route de Chessy, était difficilement réalisable pour des raisons juridiques.

Ensuite, le plan directeur communal, dans le chapitre consacré au territoire rural de notre commune, affirme que, je cite : « La préservation des sites de qualité doit être étendue pour limiter en ces zones les menaces d'une trop forte pression touristique ou un usage intensif du sol ». Une page plus haut, le plan classe notamment, je cite : « les landes à myrtilles et rhododendron (Chessy - Molard) », dans ces éléments du patrimoine naturel à préserver. Le Conseil serait donc en contradiction avec ses intentions en acceptant le présent postulat.

Par ailleurs la richesse et la diversité biologique du secteur concerné méritent d'être protégées. Finalement que le télésiège n'ait pas été construit n'y change rien.

De plus, lors de la fermeture de la route, les itinéraires touristiques ont été définis en tenant compte de ces derniers paramètres. Je me réfère à ce que j'ai pu trouver comme extrait de l'étude dont il a été fait mention dans le rapport de minorité.

Le droit du Club Alpin Suisse d'accéder à son chalet est garanti. Le tourisme n'en souffre donc pas.

Enfin nous ne voyons pas d'intérêt autre que le confort d'un tout petit nombre d'automobilistes à la réouverture de cette route. C'est pourquoi nous vous recommandons de refuser la prise en considération du présent postulat. Merci. »

La discussion continue.

M. Bernard Gret déclare qu'il a bien écouté les divers avis qui ont été exprimés ce soir. Tout d'abord, M. Olivier Gfeller qui l'a étonné par ses propos, il a oublié tout l'aspect social peut-être de l'accession à Chessy pour les familles en véhicule. En revanche M. Gret le rejoint volontiers sur l'aspect du 4x4 qui va s'épanouir peut-être là-haut, ce qui n'est souhaité par personne. Mais on peut faire de l'environnement utile ou de l'environnement politique, d'écologie politique.

On a vu ce soir le groupe UDC voter non à un crédit pour finaliser un assainissement de site pollué et là ils ont tort, c'était justement un acte environnemental écologique, utile et ils viennent avec des propos sur l'accessibilité à Chessy un peu différents, mais M. Gret les partage, car parfois il partage aussi des avis qui sont divergents.

M. Gret n'en fait pas une affaire personnelle de cette lutte pour l'accessibilité à Chessy, mais la commission a permis de sortir deux ou trois idées qui permettraient à la Municipalité d'explorer des pistes pour quand même conserver un accès à ce site en voiture, sans engager bien entendu des sommes considérables ou une énergie folle qui ferait disparaître M. le Municipal Christian Neukomm dans ces démarches.

C'est ce qui est sorti de la commission et M. Gret souhaitait juste qu'une approche soit faite avec le service Forêts, faune, nature, pour savoir dans quelle mesure on peut quand même conserver un accessibilité limitée, moyennant des compensations ainsi que de l'information permettant de sensibiliser les gens au site et c'était seulement cela qu'il demandait.

C'est la raison pour laquelle M. Gret demande d'accepter cela afin que cette démarche soit entreprise, et si elle n'aboutit pas, on n'en fera pas une maladie mais on aura ainsi des réponses claires à donner à la population.

Il invite donc, encore une fois, à accepter ce postulat pour faire cette légère démarche et savoir dans quelle mesure on peut quand même conserver cette accessibilité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Florian Despond, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion c'est avec 8 pour, 1 contre, et 1 abstention que les membres de la commission recommande de prendre en considération le postulat et de l'envoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de ce postulat à la majorité moins 2 abstentions.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

7.1. sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle et unique de CHF 500'000.- à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur (01/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : le lundi 13 février 2012 à 19 h. 00) ;

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare que dans le cadre de la commission Montreux Libre souhaite relever un certain nombre de points et poser un certain nombre de questions qu'il résume ici. Le groupe Montreux Libre souhaite que la commission se pose les questions suivantes :

- Pourquoi propose-t-on ici une somme de Fr. 500'000.-, sur quelle base ?
- Que paie le canton ?

- L'orgue pourrait-il être vendu et quitter l'église s'il n'était pas rénové ?
- Pourquoi ces Fr. 500'000.- n'ont-ils pas été annoncés au budget 2012 ?
- Quel montant est réservé ou prévu pour le mobilier des autres lieux d'autres religions ?
- Et obtenir une explication claire sur la notion de servitude et la convention qui sont mentionnées dans le préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Lionel Winkler

Membres : Mmes Juliane Baumann, Susanne Cornaz, Georgette Morisod, MM. Christian Bécherraz, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Bernard Gret, Aurelio Mastropaolo, Mathias Och.

8. DEVELOPPEMENT DES POSTULATS SUIVANTS :

8.1. de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les « trous » dans le filet social ;

M. Christian Bécherraz donne lecture de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce n'est un secret pour personne, il devient de plus en plus difficile de se loger à Montreux pour des prix abordables. Entre les montants, souvent démesurés des appartements à vendre et ceux, non moins surfaits de certaines locations, les Montreusiens modestes n'ont souvent pas d'autre choix que celui de quitter la commune.

La récente adoption par le Conseil communal d'un « Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés » et la modification du « Règlement communal sur l'aide individuelle au logement » montrent que la Municipalité tente de faire face aux problèmes, mais la situation générale, sur le territoire communal, demande à être clarifiée.

En effet, plusieurs mesures peuvent venir en aide aux personnes habitant la commune mais toutes ne sont pas connues, et souvent, les gens ne savent même pas qu'elles existent. De plus, si on prend l'aide individuelle au logement, l'AIL, elle ne concerne que les familles avec enfant(s), les personnes seules, âgées et à bas revenu n'y ont pas droit.

Dès lors, je demande que, par un rapport circonstancié, la Municipalité dresse le tableau complet des mesures qui sont en place ou qu'elle compte mettre en œuvre pour améliorer l'accès des Montreusiens au logement.

Je demande aussi que le Conseil soit renseigné sur la façon dont les aides actuelles sont utilisées et également sur la manière dont la communication est faite auprès de la population concernée. Merci ».

8.2. de M. Yves Depallens « Sport : état des lieux et vision pour l'avenir ».

M. Yves Depallens donne lecture de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 9 novembre 2011, le Conseil communal acceptait l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly. Dans les débats de la commission, certains commissaires s'inquiétaient que ce complexe sportif ne réponde qu'à deux types de sport, alors qu'ils auraient souhaité la réflexion et le développement d'un véritable pôle sportif. Mon collègue de parti, M. Laurent Demartini, relevait aussi lors de la discussion qui a précédé la votation, que sans freiner l'acceptation de ce préavis, il lui semblait également important de proposer rapidement à nos citoyens sportifs, une vision à moyen terme du développement de nos différentes installations.

Par conséquent, j'ai pensé, accompagné de quelques membres du groupe PLR, qu'il était nécessaire de porter la réflexion de manière plus générale et demander un état des lieux et une vision pour l'avenir du sport à Montreux.

Cette démarche aurait ainsi pour but de définir un plan de soutien et de développement des associations sportives de la commune et de l'offre des événements sportifs régionaux, nationaux ou encore internationaux.

Ce plan développé, proposé et accepté par tous les acteurs du sport à Montreux permettrait ainsi d'éviter notamment de répondre dans l'urgence à des besoins particuliers et immédiats, sans qu'il ne s'intègre dans une réflexion globale de développement à long terme et proposerait dès lors une véritable politique du sport à Montreux.

Cette stratégie de développement et de soutien devrait tout d'abord s'appuyer sur un état des lieux précis et exhaustif des différents acteurs, sociétés et manifestations avec une analyse de leurs besoins et de leurs perspectives futures.

Cet état des lieux pourrait aussi être complété par une liste des sports non proposés ainsi que des manifestations et événements à développer. Il conviendrait ensuite de définir une vision globale de développement du sport à Montreux.

Une analyse des moyens nécessaires tant sur le plan humain, financier que sur les infrastructures devrait alors être proposée. Il serait peut-être souhaitable, pour différents points de ce travail, de porter l'analyse sur le plan régional plutôt que communal.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à une commission pour étude et rapport lors de notre prochain Conseil. Merci ».

Ce postulat sera renvoyé à une commission lors de notre prochaine séance.

9. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

9.1. interpellation de Mme Irina Gote intitulée « Le Paradis Perdu ! »

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Sis à la Grand-Rue 30-32, là où un nouveau rond point à vu le jour l'été dernier, il y a un bâtiment en transformation. Les propriétaires réunis en S.A., dont l'administrateur est membre d'une dizaine d'autres S.A. dans la région, notamment dans le domaine de l'hôtellerie, souhaitent créer un certain nombre d'appartements de haut standing. Personnellement, j'appelle cela du luxe au vu des prix pratiqués, à savoir 1'500'000.- pour un deux pièces et 6'850'000.- pour les 6 pièces.

Auparavant cet immeuble était composé de huit appartements et les gens qui y habitaient étaient plutôt de condition modeste. Ils logeaient là depuis longtemps et les loyers étaient bas. Ces personnes ont eu de la difficulté à se reloger au vu de la pénurie de logements pour les revenus modestes qui sévit dans notre commune depuis quelques années. Une des locataires au moment du déménagement s'est exclamée : « Nous avons perdu notre coin de paradis ! ».

J'ai repris cette image car elle illustre bien la situation dans l'immobilier à Montreux : les meilleurs emplacements sont rachetés par des sociétés que je considérerais de sociétés écrans, gérées par des personnes qui pourraient être des hommes de paille et dont on peut légitimement se poser la question de la provenance des fonds, afin d'en faire des logements de luxe que peu ou pas de Montreusiens peuvent s'offrir.

Je déplore vivement cette situation que je qualifie d'inacceptable et je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. En sachant que ces appartements ont été retirés du parc locatif, la Municipalité a-t-elle donné son accord pour cette opération ?
2. Si oui, pour quelles raisons ?
3. La Municipalité est-elle au courant des prix de vente exorbitants pratiqués sur notre commune ?
4. Quelles mesures entend-elle prendre pour enrayer l'explosion des prix dans notre commune ?
5. Qu'entend-elle faire contre l'érosion voire la destruction du parc immobilier destiné à la location ?

Je demande à la Municipalité une réponse écrite et circonstanciée.

Je vous remercie ».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'effectivement la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation qui concerne plusieurs dicastères et plusieurs services et notamment afin de permettre de chiffrer les différents projets de logements en location à loyers modérés que la Municipalité a pu négocier avec un certain nombre de partenaires privés sur différents territoires. Ils sont d'ailleurs en construction pour certains d'entre eux.

9.2. interpellation de M. Lionel Winkler relative aux motions qui sont considérées comme des postulats

M. Lionel Winkler donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par les articles 74 et suivants de notre Règlement du Conseil communal, chaque membre de notre Conseil peut user de son droit d'initiative par le dépôt d'une motion, d'un postulat, d'un projet de règlement ou d'un projet de décision, de manière tout à fait démocratique.

Je remarque cependant que depuis plusieurs mois pour ne pas dire depuis quelques années, les motions déposées par certains de mes collègues de quelque parti que ce soit, sont quasi systématiquement, je cite : « à considérer comme un postulat ».

Dès lors, ma question est relativement simple : pourquoi ?

J'imagine qu'un développement juridique sera certainement nécessaire à la réponse à cette interpellation et je demande donc à la Municipalité d'y répondre par écrit.

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité suivra la demande de M. l'interpellateur, à savoir de répondre par écrit, afin de permettre ainsi d'avoir un document, document qui aura été également, comme souhaité, validé par le Service cantonal responsable du suivi des communes et donc « gardien du temple » s'il peut s'exprimer ainsi, par rapport à la Loi sur les communes notamment.

C'est également ce qui avait été convenu lundi soir, ce qui permet à M. Laurent Wehrli de porter à la connaissance du Conseil que la Municipalité a rencontré le bureau ainsi que les Présidents des commissions des finances et de gestion du Conseil communal, dans le but de savoir où en était la situation, comment se passait les relations au sein du Conseil après les six premiers mois de cette législature, et notamment M. Olivier Blanc évoquait cette question et l'on avait d'ores et déjà convenu de faire un rapport, en l'occurrence ici ce sera une réponse à cette interpellation.

9.3. interpellation de M. Franco Meichtry au sujet des chapitres « Financement et conséquences financières » sur les préavis de la Municipalité au Conseil communal

M. Franco Meichtry donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'UDC porte à votre connaissance, selon les préavis émis par la Municipalité, que les fonds disponibles en trésorerie varient.

Dans le préavis No 40/2011, nous pouvons lire sous la rubrique Financement et conséquences financières : « Au 31 octobre 2011, les fonds disponibles en trésorerie s'élèvent à CHF 51 millions.

Dans le préavis No 43/2011, nous lisons : « Au 31 octobre 2011, les fonds disponibles en trésorerie s'élèvent à CHF 67.5 millions.

C'est lors de la séance de commission concernant « Saviez3 », que l'UDC a demandé quelques explications.

Là, la réponse fournie est la suivante :

- le montant de CHF 51 millions correspond à la trésorerie pure, à savoir uniquement les banques et le CCP
- le montant de CHF 67.5 millions tient également compte des placements, qui par définition sont moins liquides que la trésorerie pure.

Cette réponse, qui aurait pu être satisfaisante pour une commission des finances, ne l'est pas pour nous Conseillers communaux. S'il est bien clair que des placements à court terme ne sont pas des liquidités, cette ventilation semble nous cacher la vraie raison de ce chapitre, à savoir le disponible avant emprunt.

Notre question :

Ne serait-il pas plus judicieux de fixer une règle cohérente pour les préavis à venir ?

Je vous remercie ».

M. le Municipal Pierre Rochat tient à répondre directement à cette interpellation, tout d'abord en disant que l'interpellateur a mis le doigt sur un problème particulier. C'est une bonne chose, dans le sens que cette démarche ou cette nouveauté, qui implique que l'on met la trésorerie connue la plus récente, est une innovation, une amélioration qui a été introduite après discussion et sur demande de la commission des finances, de manière à mieux coller avec la réalité.

Précédemment on mettait la trésorerie existante au 31 décembre, adoptée par le Conseil, ce qui ne donnait absolument aucune vision de la réalité. Donc quelque part c'est une amélioration de l'introduire, par contre le doigt a été mis sur un problème, c'est qu'il faut au moins que l'on organise la règle.

Une bonne partie de la réponse a déjà été donnée par M. le Conseiller, soit qu'effectivement il y a plusieurs interprétations, on peut analyser l'actif de différentes façons. Il y a le premier actif, les liquidités, soit banque, poste et caisse. Cela c'est un montant qui est immédiatement disponible.

Pour répondre à la question, on a amélioré en fait la mention de la trésorerie disponible en précisant qu'il s'agit de la trésorerie et éventuellement en ajoutant s'il y a un placement à court terme, disponible à une échéance de 3 mois, et bien il pourra être mentionné par rapport à l'investissement, parce que cela veut dire que c'est de la trésorerie disponible. Donc, oui des précisions seront apportées de manière à donner entière satisfaction et M. le Municipal Pierre Rochat croit avoir ainsi répondu au Conseil communal.

M. Franco Meichtry remercie la Municipalité pour sa réponse.

9.4. interpellation de M. Olivier Blanc intitulée : « Participation des habitants à la définition des mesures d'aménagement du territoire et de circulation : la Municipalité compte-t-elle s'inspirer du projet Clarensemble ?

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je précise d'abord, afin d'éviter tout malentendu, que mon interpellation ne porte pas sur le projet Clarensemble en tant que tel mais sur les conclusions que l'on peut en tirer de manière générale.

Dans le cadre du projet Clarensemble, les habitants de Clarens ont été invités, lors de plusieurs ateliers, à réfléchir notamment à l'aménagement de leur quartier.

Ils ont ainsi discuté, par exemple, des problèmes de circulation, de l'aménagement de la Grande-Place ou de la requalification de la place Gambetta. La participation a été élevée et les discussions nourries.

Clarens n'est bien sûr pas le seul endroit de la commune dans lequel se posent des questions d'aménagement du territoire ou de circulation.

On peut donc se demander si la méthode utilisée à Clarens ne pourrait pas, dans son principe, être appliquée dans d'autres lieux lorsque la Municipalité élabore, par exemple, des plans partiels d'affectation ou entend définir des mesures en matière de circulation.

Je pose donc à la Municipalité la question suivante :

- La Municipalité envisage-t-elle, au vu des expériences faites dans le cadre du projet Clarensemble, de recourir plus systématiquement à des démarches participatives du type de celles qui ont été mises en place dans le projet précité ?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse ».

M. le Municipal Christian Neukomm répond de cette manière à cette interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chers collègues,

Le secteur de Clarens, au travers du projet CLARENSsemble a servi – en quelque sorte – de laboratoire pour tester les méthodes participatives. Il est donc bien établi à cet égard, que les enseignements tirés de ce projet urbain peuvent être exploités pour d'autres secteurs du territoire communal.

Concernant l'élaboration d'un PPA, il convient en préambule de rappeler que les dispositions de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), à son article 4, stipulent que l'autorité de planification renseigne la population et veille à ce que celle-ci puisse participer de manière adéquate à l'établissement de plans. Du côté du droit cantonal (LATC), l'article 3 reprend cette notion et demande aux communes d'informer la population de manière appropriée.

On constate donc à cet égard que la notion de participation ou d'information fait déjà partie intégrante des lois régissant l'aménagement du territoire, le mode opérationnel étant en revanche laissé à la discrétion des autorités de planification, c'est-à-dire le canton ou respectivement la commune.

Cela dit, il sied de ne pas se méprendre sur cette notion de participation. La définition de la participation peut se décliner comme un processus d'échange volontaire entre divers acteurs, à ce titre je rappelle que nous avons d'actives et dynamiques sociétés de village et de quartier.

Les degrés de participation se distinguent de la manière suivante : l'information, la consultation et la concertation.

Consciente des nombreux avantages que présentent les processus participatifs, tant du point de vue de l'autorité politique que de celui des administrés (légitimité des décisions, meilleure acceptabilité, efficacité accrue, etc.), la Municipalité entend naturellement poursuivre la voie tracée par CLARENsemble. Cependant, ces processus ne conviennent pas à toutes les situations, chaque cas d'espèce dépendant tout d'abord de la volonté de l'ensemble des acteurs concernés de s'y engager. Il convient dès lors de la mettre en œuvre uniquement dans la mesure où elle est susceptible de contribuer à une véritable "plus-value" de l'action publique. Il convient également de rappeler le rôle décisionnel de votre Conseil.

En conclusion, la Municipalité répond par l'affirmative à la question posée par l'interpellateur quant au recours à des démarches participatives pour d'autres projets touchant le territoire communal.

Je vous remercie de votre attention ».

9.5. interpellation de M. Alain Borlat relative à l'Équipement du territoire communal avec la fibre optique.

M. Alain Borlat donne lecture de son interpellation :

« Mesdames et Messieurs,

On entend de plus en plus parler de réseau de fibre optique.

Que ce soit pour les privés et leur connexion internet ou la télévision numérique, ou bien pour les entreprises et leur besoin croissant en bande passante car toutes les informations et tous les échanges de documents se font évidemment via le réseau internet.

Le développement de ce réseau me semble important pour l'attractivité de notre région.

Mes questions sont les suivantes :

- La commune est-elle impliquée, et si oui comment, dans la planification du réseau de fibre optique ?

- La Municipalité entend-elle faire un effort particulier pour encourager le développement de ce réseau et notamment l'équipement des hauts de la commune et de la zone industrielle ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm répond de la manière suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chers Collègues,

L'évolution de la société et la promotion des technologies a fait exploser le besoin en bandes passantes ces dernières années, si bien qu'actuellement, les capacités existantes atteignent leurs limites.

La réponse à ces changements est effectivement le réseau de fibre optique, qui permet une vitesse de transmission de données bien plus importante que les infrastructures existantes (une connexion fibre optique FTTH est 10 fois plus rapide qu'une connexion classique ADSL).

Il est évident qu'un réseau de fibre optique offre de nombreux avantages pour une collectivité, notamment la capacité à attirer de nouvelles activités.

La commune est actuellement en pourparlers avec un opérateur de téléphonie, qui souhaite développer la FTTH sur notre territoire.

Une attention particulière est portée sur l'équité de traitement pour l'ensemble des citoyens montreusiens, et j'insiste là-dessus.

En effet, les prestataires de ce type de services ne sont bien souvent intéressés que par les zones urbaines, dans un premier temps à tout le moins, dont la forte densité leur assure un retour sur investissement très intéressant et quasi immédiat, ceci au détriment des zones périphériques.

Les négociations en cours actuellement avec cet opérateur ont pour objectif de dégager une solution gagnant-gagnant en tenant compte aussi bien des aspects techniques que financiers. En clair, il s'agit de voir à quelles conditions cet opérateur serait disposé à faire également le nécessaire afin que des zones moins densifiées de notre territoire puissent ainsi bénéficier, à tout le moins, si ce n'est pas immédiatement réalisable en fibre optique, d'une connexion de type VDSL dans un premier temps.

Dans le cadre de cette réflexion, la commune examine aussi des solutions qui pourraient être envisagées avec d'autres prestataires de service, capables également de déployer un réseau de fibre optique performant et généralisé.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'interpellation quant à son implication dans la planification du réseau, en concentrant également ses efforts pour encourager le réseau sur tout notre territoire communal.

Je vous remercie de votre attention ».

9.6. interpellation de M. Marcel Jost intitulée : « Cyclistes et feux rouge en ville de Montreux »

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Les beaux jours arrivent à grandes enjambées et avec eux, le déferlement des cyclistes sur la route cantonale. Seulement voilà, très heureux de voir arriver les beaux jours, nous le sommes beaucoup moins pour les cyclistes. S'ils se contentaient de passer sans se faire remarquer, pas de problème, mais ce n'est pas le cas.

En effet, la majorité d'entre eux circulent sans prendre garde aux autres usagers, franchissant les carrefours sans aucun respect, ni pour les piétons, ni pour les automobilistes, ni pour les feux rouge. Je sais que ce problème n'est pas inhérent à Montreux, mais ici il est temps réagir et réagir avec force, parce que cela fait plusieurs années que ce problème perdure.

Nous avons une police régionale qui compte environ une centaine de personnes. La solution me semble donc toute trouvée.

Pourquoi ne pas mettre en place des contrôles systématiques de l'axe principal, vers les carrefours incriminés, et ceci notamment les week-ends ?

Pourquoi ne pas dénoncer systématiquement les récalcitrants ?

Pour les chauffards de véhicules automobiles on parle de saisie du véhicule sur place. Alors pourquoi pas la même chose pour les cyclistes qui passent sciemment aux feux rouge ?

N'oublions pas que la majorité de ces sportifs ont un permis de conduire. Un usager de la route qui brûle volontairement un ou plusieurs feux rouge, ce n'est rien d'autre qu'un voyou qui ne mérite aucun égard quant à la sanction qui doit lui être infligée. Qui plus est quand c'est tout un troupeau de 10 ou 20 cyclistes qui font tous partie du même club ! Dans le cas qui nous intéresse ce soir, il suffit d'appliquer la loi.

Je sais par expérience que les interventions policières les plus pénibles sont à l'encontre des cyclistes et des piétons. Mais ce n'est pas une excuse et aujourd'hui nous avons atteint la limite de l'intolérable en la matière. Alors agissons comme il se doit et refusons le dictat des cyclistes.

Il est même arrivé à mes oreilles que des clubs entiers circulent en toute impunité sur les quais de Montreux.

Alors Mesdames et Messieurs, n'attendons pas l'accident que tout le monde regrettera, mais prenons les dispositions nécessaires avant.

Questions :

- 1) La circulation des cyclistes adultes est-elle autorisée sur les quais montreusiens ?
 - a Si oui, pensez-vous qu'il est judicieux de mélanger les piétons et les clubs cyclistes ?
 - b Si non, jusqu'à quel âge le vélo est-il considéré comme un jouet ?
- 2) Si vous n'optez pas en faveur de notre proposition, quelles dispositions pensez-vous prendre pour enrayer la progression de ce phénomène ?

Merci ».

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur :

A la première question : Actuellement ce n'est toujours pas le cas, la circulation est tolérée mais il n'y a pas d'autorisation officielle. Il y a quelques études actuellement en cours pour savoir ce que l'on peut faire, en essayant d'avoir un confort pour tous les usagers.

A la question a : Evidemment que la réponse est non.

A la question b : C'est une excellente question et M. Walther est tenté de dire 6 ans, mais il n'en a aucune idée. On n'a pas forcément de table précise à ce sujet. Il s'excuse donc de ne pas pouvoir répondre de manière plus précise.

A la seconde question : Si la proposition de l'interpellateur c'est de prendre tous les vélos des cyclistes qui passent au rouge, à titre personnel M. le Municipal Caleb Walther n'est pas trop pour, mais peut-être que ses collègues souhaitent avoir un stock de vélos assez intéressant au niveau de la commune !

Mais si c'est renforcer les contrôles, évidemment que c'est quelque chose qui peut se faire, notamment au niveau de Sécurité Riviera, et M. Walther s'engage à leur transmettre l'interpellation. Mais il croit qu'il serait faux maintenant de viser un public plus qu'un autre.

M. l'interpellateur parle de voyou, mais il y a des voyous qui sont à vélo, à pieds, en voiture et il y en a qui arrivent à faire les trois dans la même journée, voire dans la même heure. M. le Municipal Caleb Walther croit que la priorité c'est effectivement d'avoir des contrôles réguliers, mais pas uniquement ciblés sur des cyclistes plus que sur des automobilistes.

M. le Municipal Caleb Walther croit avoir ainsi répondu à cette interpellation et précise encore une fois qu'il transmettra cette interpellation à Sécurité Riviera afin de voir ce qui peut être fait au niveau de la région.

M. Marcel Jost a remarqué quelques sourires lors de son interpellation, mais il déclare qu'il ne faut pas oublier qu'un cycliste qui passe un feu rouge alors que l'automobiliste passe au feu vert, et si alors l'automobiliste touche le cycliste, au point de vue de l'assurance l'automobiliste est responsable pour 20%.

Ceci parce qu'il est plus gros que le cycliste. C'est un cas qui est arrivé à son épouse, il y a quelques années en arrière, et ils ont dû se débattre pour être libérés de ces 20%.

Donc il peut y avoir des personnes qui sourient aujourd'hui, mais si demain, quelqu'un dans cette assemblée fauche un cycliste, il rira peut-être un peu moins.

M. Marcel Jost se déclare donc plus ou moins satisfait de la réponse municipale.

9.7. interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « L'avenir de la gare des Avants et plus largement des lieux multiservices des villages intéressent-ils vraiment la Municipalité ? »

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il y a plus de trois ans et demi, ce conseil a soutenu mon postulat demandant à la Municipalité d'étudier les possibilités de créer des lieux multiservices dans les villages des hauts de la commune.

Ce postulat avait été déposé en lien étroit avec l'action développée par la SIA (Société des Intérêts des Avants), visant à définir comment maintenir des activités au bénéfice de la communauté et des services minimaux nécessaires dans le village.

Un dossier complet, incluant les résultats d'un questionnaire auquel 50% des habitants des Avants avaient répondu, incluant également des synthèses des diverses problématiques et des propositions, avait été transmis à la Municipalité.

La SIA a ensuite cherché à obtenir une réponse, puis une rencontre qui avait été promise. La Municipalité était alors déjà informée que la gare des Avants allait être fermée un jour. Vous vous souvenez peut-être qu'il fallu plus d'un an à la Municipalité pour fixer un rendez-vous !

La rencontre entre une délégation municipale et le comité de la SIA a eu finalement lieu, il y a un an.

La SIA a ensuite relancé la Municipalité, pour lui rappeler notamment que le MOB avait annoncé que la gare des Avants allait être fermée au printemps 2012.

Nous sommes aujourd'hui en février 2012, à quelques mois de la fermeture et nous n'avons toujours aucune information, ni sur le postulat, ni sur les réponses attendues au dossier constitué par la SIA, ni sur le suivi de la séance entre la Municipalité et la SIA, ni sur les points inclus dans les courriers échangés.

A noter que le sauvetage du funiculaire, voulu par tous, ne résout pas la problématique de la fermeture de la gare des Avants, qui touche à d'autres besoins, pour la population et les visiteurs et touristes.

Mesdames et Messieurs, des délais de près de quatre ans sans répondre à un postulat, de un an pour fixer un rendez-vous, etc. tout cela n'est simplement pas acceptable.

Parallèlement au problème du village des Avants, les lieux multiservices deviennent toujours plus un réel enjeu pour garantir la vie villageoise et communautaire dans les hauts de notre commune. Chernex va perdre son commerce principal, Glion lutte et j'en passe.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle une réelle préoccupation pour cette problématique de lieux multiservices ? J'entends par « réelle préoccupation » la volonté, traduite par des actions concrètes, de répondre à cette problématique.
- Combien d'années devons-nous encore attendre pour obtenir une réponse au postulat évoqué dans cette interpellation ?
- Comment la Municipalité entend-elle répondre à la demande de la population des Avants de maintenir un lieu multiservice à la gare des Avants, sachant que le MOB va fermer cette gare prochainement, ce dont la Municipalité est informée depuis fort longtemps ?

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Syndic Laurent Wehrli ne peut que reconnaître que l'on aurait pu faire mieux depuis le 1^{er} juillet dernier pour communiquer. Bien entendu la Municipalité assume les législatures précédentes de la gestion de cette commune. Il en vient maintenant aux trois questions.

Pour la première question, il est obligé de dire que pour l'instant la réponse au postulat de M. Gétaz n'a pas pu être traitée. Il ne peut donc pas engager la Municipalité sur des actions concrètes et évidemment cela fera l'objet de la réponse écrite à ce postulat.

A la deuxième question, la réponse de M. Wehrli est très claire, c'est zéro année. Dans le sens que la Municipalité tient et va tout faire pour répondre très prochainement à ce postulat.

M. le Syndic Laurent Wehrli en vient maintenant à la troisième réponse, qui fait que l'on est un peu dans l'attente aussi, il s'agit de l'évolution de la stratégie, respectivement des décisions que le groupe MOB doit encore prendre, mais qui vont visiblement, au gré des dernières informations orales reçues, il y a quelques semaines, entre la fin de l'année passée et le début de cette année par les nouveaux Directeurs, qui vont dans un sens différent de ce qui a été entendu à ce jour en terme de fermeture de la gare, respectivement même de vente de la gare.

A sa connaissance et de mémoire, M. Wehrli déclare que M. Auberson s'y était même engagé à l'occasion de la sortie du Conseil communal, lors de son accueil aux Avants où il avait dit très clairement que sa volonté n'était plus de vendre la gare des Avants.

Donc on est ici en attente du positionnement du groupe MOB, car si l'on parle de la gare ou du local de la gare, en regard d'une possibilité multiservice, on doit évidemment être un peu plus au clair qu'oralement sur ce que le groupe MOB pense faire de ce bâtiment.

Ceci au gré des dernières informations orales que M. le Syndic Laurent Wehrli évoquait, où on disait même qu'il y aurait du personnel qui resterait dans la gare. Du coup, on peut imaginer d'autres développements, au même titre par exemple qu'à la gare de Glion où il y a eu un partage d'antenne postale avec le groupe MVR. On est donc, à ce niveau-là, dans une volonté de pouvoir trouver des solutions.

M. Wehrli est parfaitement conscient que ce qu'il vient de dire ne résout pas et de loin la réponse au postulat de M. Gétaz, et cela ne le rassure peut-être pas complètement, mais il peut être assuré que ce dossier n'est pas oublié, qu'il en a été discuté avec M. Auberson à la fin de l'année passée, en lui disant que l'on avait justement besoin d'un certain nombre de renseignements.

M. Wehrli ne met aucunement la faute sur M. Auberson, lui-même doit faire un certain nombre d'analyses avec ses services, respectivement avec son Conseil d'administration, mais M. le Syndic Laurent Wehrli s'engage vraiment ici à relancer ce processus, avant de pouvoir formellement faire la réponse à ce postulat, pouvoir consulter le comité de la SIA, pouvoir définir un certain nombre d'éléments, y compris sans aucun doute sur les aspects financiers qui découleraient d'une telle opération et il espère ainsi avoir répondu ce soir à l'interpellation, tout en étant parfaitement conscient que la Municipalité ne répond pas encore au postulat mais qu'elle espère pouvoir le faire à très court terme.

M. Emmanuel Gétaz remercie la Municipalité pour sa réponse.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Pour sa part, M. le Président du Conseil Grégoire Furrer, en a trois :

Tout d'abord il a reçu une invitation de la part de l'agence Bornand et Gaeng à venir découvrir le nouveau site internet Montreux.ch. Cette invitation s'adresse aux Conseillers communaux qui souhaitent s'intéresser à ce site. Cela aura lieu le mardi 21 février à 18h00 à l'hôtel Tralala aux Planches.

Deuxièmement, on a besoin de personnes motivées et appliquées pour le dépouillement du 11 mars prochain. Il s'agit d'une grosse journée de votations/élections avec les élections pour le Grand Conseil, le 1^{er} tour pour le Conseil d'Etat et 5 objets de votation. Il faut environ 80 personnes pour mener à bien cette mission. Alors inscrivez-vous pour que notre belle démocratie puisse opérer.

Enfin, M. Furrer rappelle aux Conseillère et Conseillers de ne pas oublier d'envoyer leurs textes, mémos, interpellations par fichier électronique à notre secrétaire. Cela lui facilitera grandement le travail. Merci de les lui envoyer très rapidement.

La discussion continue.

M. Yves Cornaro déclare qu'en 18 ans c'est la première fois qu'il oublie de s'excuser pour son absence au Conseil du mois de décembre et il tient ce soir à réparer cet oubli.

N'étant pas présent à cette séance il n'a pas pu, comme il a le plaisir de le faire chaque mois de décembre, remercier les autorités, les chefs de service, les employés communaux pour le travail qu'ils font pour le marché de Noël, en répétant que sans la collaboration de chacun cette manifestation ne pourrait avoir lieu et il tient à le faire aujourd'hui, même si c'est un mois après, car il croit qu'il n'est jamais trop tard de dire merci.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Grégoire FURRER

Charlotte Chevallier